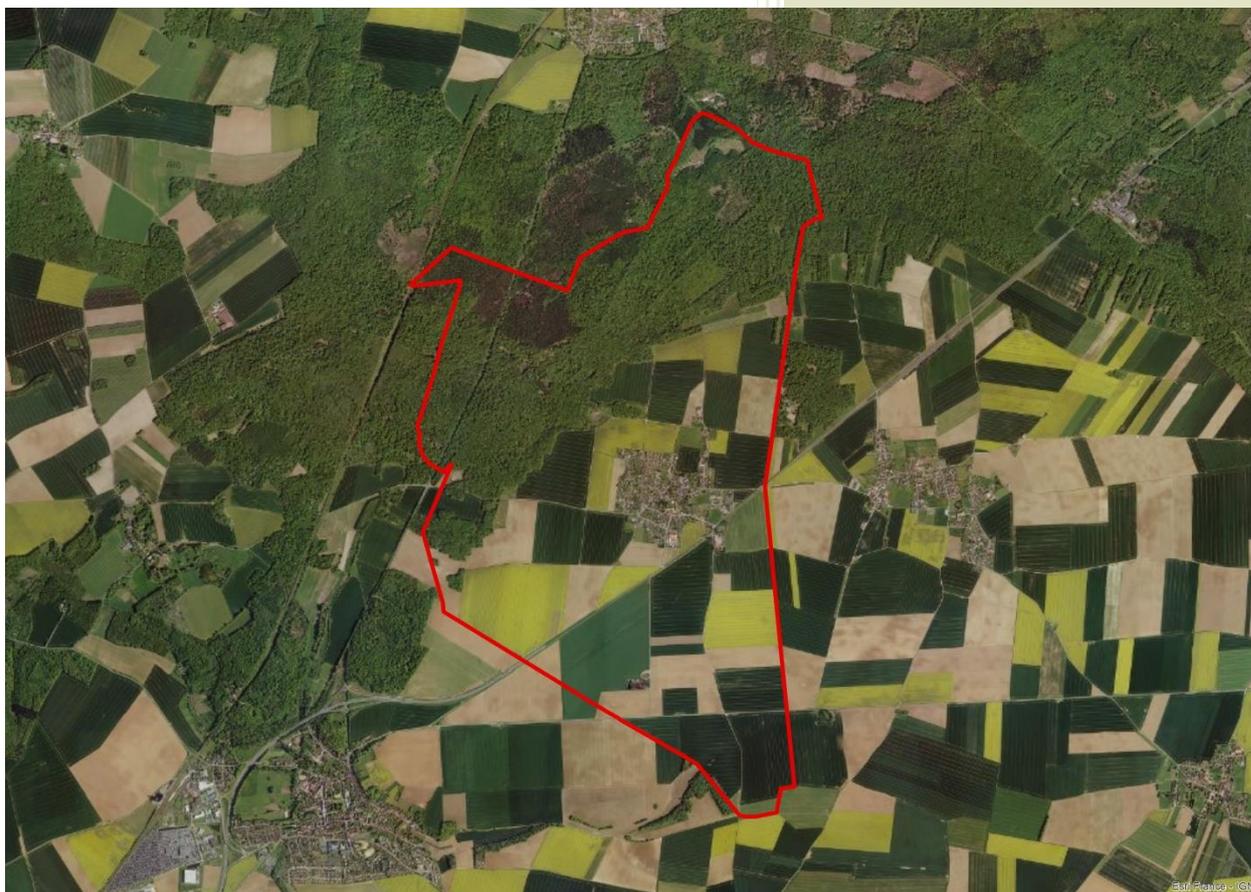


Mairie de PEROY-LES-GOMBRIES
4 Rue du Jardin Brûle
60440 Péroy-les-Gombries

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE PEROY-LES-GOMBRIES 6.5 NOTICE SANITAIRE



Dossier d'enquête publique



40, rue Moreau Duchesne - BP 12
77910 Varreddes

urbanisme@cabinet-greuzat.com
<http://www.cabinet-greuzat.com>

*Vu pour être annexé à la
délibération d'arrêt de projet
du Conseil Municipal en date
du : 28/08/2023*

Le Maire,

A. LA NOTICE DES DECHETS

A.I. LA SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune de Peroy-les-Gombries adhère à la Communauté de communes du Pays de Valois.

Pour la gestion des déchets, la Communauté de Communes du Pays de Valois fait appel à 3 entités : VEOLIA, MINERIS et le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

Depuis sa création en 1997, la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est engagée dans la gestion des déchets ménagers suite à la publication de la loi du 15 juillet 1975 confiant cette responsabilité aux collectivités locales.

Sa première mission fut celle d'homogénéiser les modalités de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire du Valois, en organisant à la fin de l'année 2000 une collecte intercommunale.

Cette ambition s'est accompagnée de la mise en place d'une collecte sélective permettant la valorisation d'une partie des déchets collectés. Ce projet est né de la collaboration active de la CCPV avec le SMDO, l'ADEME et la société CITEO.

Dès 1997, la CCPV a adhéré au SMVO, une structure reconnue par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers de l'Oise et reconnue comme interlocuteur principal du département de l'Oise (depuis le 1er décembre 2016, le Syndicat est devenu le Syndicat Mixte du Département de l'Oise).

La collecte sélective s'inscrit directement dans le projet de gestion multifilière des déchets, porté par le Syndicat et dans le cadre du contrat programme de durée conclu entre le SMDO et CITEO.

Les modalités de ramassage ont été révisées au fil du temps, afin de rationaliser le service et limiter les dépenses. L'extension des consignes de tri des emballages plastiques et la collecte « monoflux » des emballages et papiers ont été des actions engagées dans ce sens.

En juin 2018, le service s'est modernisé avec la mise en place de la collecte robotisée des emballages & papiers et ordures ménagères et du transfert direct route-rail des déchets. Cette démarche a pour objectifs de :

- améliorer le service (remise de bacs roulants à chaque adresse offrant plus d'hygiène, 1 passage toutes les semaines pour les emballages & papiers)
- développer le tri des déchets recyclables (utilisation de plus gros bacs pour les déchets triés, extension du tri aux professionnels) et diminuer les tonnages de déchets peu ou non valorisés .
- sécuriser le travail des opérateurs .
- optimiser le transfert rail-route des déchets (utilisation de caissons amovibles sur les camions de collecte déposables sur les wagons) .
- maîtriser les dépenses du service

I.1 - LES SERVICES ASSURÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS (CCPV)

Les communes du Valois ont par ailleurs confié à la CCPV les services suivants :

I.1.1. LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS

En 2000, la CCPV a mis en place la collecte sélective des déchets sur son territoire.

La collecte des emballages et des papiers

Elle s'effectue en porte à porte avec tri à la source et en un seul flux (« monoflux »). Chaque foyer sépare du lot quotidien des déchets ménagers, les déchets recyclables, dans un seul bac de couleur jaune fourni par la CCPV et les présente à la collecte en pied d'habitation. Le ramassage des emballages et papiers est assuré toutes les semaines afin de faciliter le geste du tri des usagers.

Il est exécuté par la société VEOLIA dans des camions à benne à préhension latérale équipés d'un caisson amovible. Le caisson une fois rempli de déchets triés est ensuite déchargé directement sur un wagon au quai de transfert pour rejoindre par la voie du rail, le centre de tri de Villers St Paul.

La collecte du verre

Elle est réalisée en apport volontaire. La CCPV a équipé chaque commune d'une ou de plusieurs borne(s) à verre (181 bornes soit une borne pour 318 habitants). Le vidage du verre est réalisé par la société MINERIS, selon une périodicité adaptée aux taux de remplissage des bornes, grâce à un camion grue Ampliroll de 26 tonnes.

Le verre est transporté directement au centre de recyclage de ST GOBAIN Emballages, situé à Rozet-SaintAlbin (02). Les bornes font l'objet d'un lavage annuel à haute pression.

La collecte des objets encombrants

Elle est effectuée sur rendez-vous à la demande des administrés, qui composent un numéro de téléphone vert (0 800 880 944 : appel gratuit depuis une ligne fixe).

La société VEOLIA gère les demandes, note les objets encombrants à évacuer, l'adresse de présentation et renseigne les usagers sur une date d'enlèvement programmée selon un délai d'attente allant d'une semaine à un mois (15 jours pour les immeubles d'habitation collective et pour la Ville de Crépy-en-Valois).

Ce service spécifique sur rendez-vous assuré par VEOLIA est complémentaire au service des déchetteries, car il permet aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à une déchetterie de bénéficier d'un ramassage à domicile.

La collecte des objets encombrants sur RV est séparative. Un camion équipé d'un plateau ramasse les déchets d'équipement électriques et électroniques (les DEEE prononcé D3E, par exemple, les ordinateurs, vieux réfrigérateurs, cuisinières, machines à laver, téléviseurs, ...) et un camion traditionnel ramasse le reste des encombrants.

Ces déchets sont ensuite déposés sur une plate-forme à Nogent-sur-Oise et repris par une société spécialisée agréementée par un éco-organisme. Les D3E sont démontés, dépollués et les matériaux utiles sont récupérés à des fins de recyclage (verre, métaux,

plastiques, ...). Les encombrants sont transférés pour élimination en centre d'enfouissement.

La collecte des déchets de jardin

Une collecte séparée des déchets de jardin est en place afin de réduire les tonnages d'ordures ménagères incinérées. Le ramassage est hebdomadaire et s'effectue chaque année de la fin mars à la fin novembre, période propice aux travaux de jardinage. Les déchets végétaux une fois collectés sont acheminés vers une station de compostage gérée par la société NATURECO située route de Soissons à Crépy-en-Valois.

1.1.2. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les ordures sont ramassées selon une fréquence ajustée à :

- 1 fois par semaine pour les occupants des habitations individuelles et des petites habitations collectives (moins de 10 logements),
- 2 fois par semaine pour les occupants des habitations collectives importantes de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis-Belleville et certains secteurs et établissements collectifs (lycées, collèges, cantines scolaires, maisons de retraites, ...).

Leur collecte est assurée par la société prestataire Veolia.

En 2021, chaque habitant a trié en moyenne 195 kg de déchets valorisables, ce qui représente 47 % du poids de la poubelle ménagère.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021		Evolution
	kg / an / habitant	tonnages annuels	kg / an / habitant	
Emballages & papiers	73	4 466	79	↗
Verre	27	1 478	26	↘
Déchets de jardin	57	4 587	81	↗
DEEE*	0,3	18	0,3	↔
Encombrants	4	286	5	↗
TLC**	2	264	5	↗
Ordures humides	222	12 687	223	↔

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés et valorisés
 TLC : textiles, linge de maison et chaussures (y compris, ceintures et sacs à main)

B. LA NOTICE ASSAINISSEMENT/EAU POTABLE

I.2 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

À compter du 1er janvier 2023, la communauté de communes exerce la compétence "Alimentation en Eau Potable" (AEP). Une obligation réglementaire mais aussi nécessaire pour préserver et sécuriser la ressource en eau potable pour les Valois.

La loi Notre impose un transfert obligatoire des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026. Les élus du Pays de Valois ont souhaité, dans un premier temps, que la communauté de communes prenne la compétence « Alimentation en Eau Potable » au 1er janvier 2023.

Cette décision a été soumise à l'avis des conseils municipaux des 62 communes du territoire qui se sont prononcés favorablement à leur grande majorité.

La Communauté de Communes du Pays de Valois travaille en étroite collaboration avec les élus municipaux et les syndicats d'eau.

La Communauté de Communes du Pays de Valois s'est engagée à ne pas changer le prix de l'eau pour la part dont elle a la responsabilité pour 2023, à poursuivre les travaux déjà actés par les communes, mais aussi à appliquer un tarif différencié permettant aux communes ayant entretenu leur réseau, de ne pas à avoir à supporter le coût de l'entretien ou des travaux des communes qui n'ont pas rien fait jusqu'à lors.

415km

de réseau d'eau potable

28

stations de pompage

19500

branchements d'eau potable

48

réservoirs

2255000m³

distribués aux abonnés

La qualité de l'eau potable et la performance du réseau s'apprécient sur 3 critères:

- la qualité de l'eau distribuée pour la consommation alimentaire,
- la continuité du service de distribution de cette eau en quantité et en pression,
- l'impact sur l'environnement dont la gestion des risques.

Le territoire de PEROY-LES-GOMBRIES est alimenté en eau potable par le réseau d'eau de sa propre commune. La distribution de l'eau est assuré par la SAUR.

La qualité des eaux potables :

Informations générales

Date du prélèvement	05/07/2023 10h36
Commune de prélèvement	PEROY-LES-GOMBRIES
Installation	PEROY-LES-GOMBRIES
Service public de distribution	PEROY LES GOMBRIES
Responsable de distribution	SAUR FRANCE
Maître d'ouvrage	CC DU PAYS DE VALOIS

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	3 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	5 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	21 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Température de mesure du pH *	20,5 °C		
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,87 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	0,93 mg(Cl ₂)/L		
pH *	7,3 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C *	820 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L	≤ 0,5 mg/L	
Nitrates (en NO ₃)	43,7 mg/L	≤ 50 mg/L	

* Analyse réalisée sur le terrain

Les eaux pluviales

Les eaux pluviales sont celles qui proviennent des précipitations atmosphériques. Sont assimilées à ces eaux pluviales celles provenant des eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeubles.

Les eaux usées

Le territoire de PEROY-LES-GOMBRIES est couvert par un zonage d'assainissement des eaux usées.



Données Clés 2021

Station de PEROY-LES-GOMBRIES

Charge maximale en entrée :

836 EH

Capacité nominale : 1 500 EH

Débit arrivant à la station

Valeur moyenne : 173 m³/j

Percentile95 : 453 m³/j

Débit de référence retenu :

453 m³/j

Production de boues : 21 TMS/an

Résultats des conformités

Conformité équipement : oui



Conformité performance : oui



Conformité relative au rejet approprié au milieu récepteur (agglomération de moins de 2 000 EH): oui

